

مجلة العلوم القانونية والاجتماعية

Journal of legal and social studies

Issn: 2507-7333

Eissn: 2676-1742

**Analyse de la contribution des projets de coopération décentralisée à la
dynamisation des territoires**

**Analysis of the contribution of decentralized cooperation projects to the
revitalization of territories**

Hassaine Mahfoudh^{1*}, Abrika Belaid²

¹Doctorant, Université de Tizi-Ouzou (Algérie), hasma119@yahoo.fr

² Professeur, Université de Tizi-Ouzou, (Algérie),
belaidamazigh@yahoo.fr

Date d'envoi: 02 / 06 / 2021

date d'acceptation: 01 / 08 /2021

Date de publication: 01 / 09 /2021

***Corresponding author**

Résumé:

La contribution traite des avantages, que peuvent exploiter les collectivités locales pour soutenir les dynamiques d'un développement territorial dans la perspective d'améliorer le cadre de vie des citoyens, articulées autour des opportunités résultant des projets de coopération décentralisée. La première partie est consacrée aux aspects inhérents au contexte historique de l'émergence des logiques ayant animé les jumelages et aux évolutions des pratiques de la coopération décentralisée, en particulier la genèse des différents partenariats franco-algériens. La seconde partie, empirique, dresse les contours du partenariat jumelant la commune de Tizi-Ouzou (Algérie) à la mairie de La Roche-Sur-Yon (France).

Les résultats contrastés de l'enquête dénotent les aspects positifs des activités culturelles entreprises par le tissu associatif de la société civile des deux communes ; à contrario, ils révèlent, l'absence de vision projetant des initiatives porteuses de projets d'envergure économique susceptibles d'enclencher une véritable dynamique de développement territorial.

les mots clés: coopération décentralisée ; développement territorial ; culture, dynamiques économiques ; collectivités territoriales ; société civile.

Abstract :

The paper discusses the advantages that can be exploited by local authorities to support the dynamics of territorial development with a perspective of improving the living environment of citizens, structured around the opportunities resulting from decentralized cooperation projects. The first part deals with aspects of the historical context of the emergence of twinning and the evolution of decentralized cooperation practices, in particular the genesis of the various Franco-Algerian partnerships. The second part, which is empirical, examines the partnership between the municipality of Tizi-Ouzou (Algeria) and the town hall of Roche-Sur-Yon (France).

The contrasting results of the survey show the positive aspects of the cultural activities initiated by the associative structure of the civil society of the two municipalities; on the other hand, they reveal the absence of vision for initiatives that would promote economic projects that could trigger a real territorial Development dynamic.

Keywords: decentralized cooperation; territorial development; culture, economic dynamics; local authorities; civil society.

Introduction:

La coopération décentralisée (CD) constitue le prolongement des jumelages opérés en Europe après la deuxième guerre mondiale¹. Les premiers jumelages avaient pour objectif la réconciliation et le rapprochement de la population européenne². Puis, la coopération a été réorientée vers les pays du Sud qui n'avaient pas eu accès au train de développement enclenché par les pays industrialisés³. La nouvelle vision de la CD constitue une réponse aux anomalies enregistrées dans les anciennes démarches d'intervention en matière de coopération internationale. Les Etats-nations ne pouvaient plus assurer et assumer leurs rôles de garants de développement au niveau international et à l'échelle interne. Les interventions des organisations internationales ne contribuaient guère à assurer un développement équitable et égalitaire à l'échelle planétaire. Les inégalités en matière de développement, notamment entre les pays du Nord et ceux du Sud, s'accroissaient de plus en plus et façonnaient, ainsi, le monde en « centre et périphérie ». Face à ces iniquités, la CD, véhiculant des valeurs humanitaires et de solidarité depuis son origine, tente d'établir un nouveau paradigme de coopération internationale de façon à contribuer à la réduction des inégalités en matière de développement entre les populations des différents territoires. Pour Djeflat et Boidin : « *la coopération décentralisée est venue combler un vide, compléter et corriger les dispositifs de coopération bilatérale et multilatérale qui existaient entre pays du Nord et pays du Sud* »⁴. Dans cette perspective, qu'elle serait le rôle de la CD dans l'amélioration des conditions de vie des populations ? Cette pratique pourrait-elle aider à atteindre les objectifs d'un développement intégré et équitable entre les territoires du Nord et ceux du Sud ?

L'objectif de cet article consiste à analyser la consistance de cette pratique sur le terrain à travers un exemple de partenariat entre la commune de Tizi-Ouzou (Algérie) et la mairie de La Roche-Sur-Yon (France). Le choix de ce partenariat est guidé par l'ancienneté de l'accord, l'ampleur des opérations réalisées depuis sa première signature ainsi que l'accessibilité aux données. La méthodologie de l'enquête consiste à explorer et exploiter les informations collectées, d'un côté de la CD française (Atlas français de la CD « AFCD » et la commission nationale de la CD « CNCD ») et d'un autre côté celles réunies auprès des différents acteurs concernés par le partenariat (l'assemblée populaire de la commune de Tizi-Ouzou, associations locales de Tizi-Ouzou et yonnaises, direction des jeunes et des sports) et ce, afin de dresser un état des lieux de l'accord. A l'issue de cette étape, il sera question d'emprunter la démarche qualitative menée à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif qui permet un

contact direct avec les parties prenantes du partenariat, à savoir les institutions locales (communes, direction de la jeunesse et des sports ainsi que la direction des relations extérieures de la wilaya de Tizi-Ouzou) et les bénéficiaires (associations).

La première partie de l'article est consacrée à la genèse et à l'évolution de la CD perçue comme un instrument, dont les fondements se traduisent par des réconciliations entre populations et la culture portant sur des valeurs de solidarité humanitaires. La deuxième partie traite du contexte de l'évolution de la CD franco-algérienne. La troisième développe le cas du jumelage de la commune de Tizi-Ouzou à la mairie de La Roche-sur-Yon.

Chapitre 1 : Origine de la coopération décentralisée : réconciliation, rapprochement et solidarité

La CD résulte d'un processus ambigu. Cela est dû au fait qu'elle était développée dans des circonstances et des réseaux divers⁵. Elle est marquée par l'absence d'un processus institutionnels spécifiquement conçus permettant l'harmonisation et la normalisation de la perception de celle-ci. Il est à considérer que l'histoire de la CD s'articule autour de deux grands mouvements :

- Elle remonte aux mouvements de jumelages opérés en Europe véhiculant les logiques de réconciliation, de rapprochement et de paix.
- Puis propagée à l'échelle mondiale et particulièrement aux pays retardataires pour faire appel à de nouvelles exigences de solidarité, de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités.

Section 1 : Perspectives de réconciliation de la population européenne

A l'issue de la deuxième guerre mondiale, un désir de reconstruire une paix durable en Europe fut exprimé par un grand nombre d'acteurs. A côté des Etats-nations qui ont engendré la création de « la société des nations » après de la première guerre mondiale, un deuxième mouvement ancré sur les communes, par la suite les régions, voit le jour à la fin du deuxième conflit. Celui-ci appelle les collectivités territoriales des Etats différents à converger et à associer leurs projets, en consacrant davantage l'expression d'amitié. La première forme donnant lieu à des projets est celle des jumelages qui est considérée comme un acte par lequel les communes s'engagent à entretenir des relations et des liens durables qui peuvent engendrer une coopération sur la base des objectifs

d'intérêts locaux, c'est-à-dire une coopération portant sur des actions précises et ponctuelles nécessaires au développement territorial de chaque partenaire⁶.

Les jumelages ont pris un caractère formel après la deuxième guerre mondiale. Juste à la sortie de la situation désastreuse engendrée par la haine et les conflits. Les populations européennes ont compris et pris conscience qu'il fallait reconstruire et repenser une Europe unie et en paix. Dès lors, un mouvement basé sur la dynamique et l'implication directe des collectivités locales est né⁷. L'objectif était donc la réconciliation de la population⁸. Son intervention rentre dans la logique des relations internationales fédérées par l'Organisation des Nations Unies, fixant dans ses articles les principes de l'égalité, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de la consolidation de la paix.

Selon Stasi⁹, trois formes de jumelages sont à distinguer : Les jumelages-réconciliation, ont pour objectif le rapprochement des communes françaises et allemandes dans les années 1950. Les jumelages-compréhension, dont l'objectif visait l'ouverture de dialogue entre les communes de l'Est et celles de l'Ouest de l'Europe. Les jumelage-coopération, aspire à encourager la coopération entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud, fait engendré par la décolonisation.

Section 2 : Tournant de la CD vers les pays en développement : logique de solidarité

Depuis l'obtention de leurs indépendances, le développement des pays du Sud a entretenu une dépendance intimement liée aux économies du Nord. Il est à noter que les pays du Sud étaient dans l'incapacité de mettre en place des politiques amorçant leur développement sans l'aide des pays du Nord. La réduction des inégalités, qui va de pair avec la lutte contre la pauvreté, est alors perçue comme l'un des résultats attendus des programmes de développement de ces pays. Cette idée est née aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale avec la réussite du plan Marshall¹⁰ et celui du plan de développement de l'Inde¹¹ qui ont donné lieu à des arguments convaincants pour un élargissement des bénéficiaires de l'aide internationale et un accroissement de son volume¹².

Les théories et les méthodes de l'aide internationale se sont faites de plusieurs manières que ce soit au niveau bilatéral ou multilatéral. Les organisations non gouvernementales font de la lutte contre la pauvreté leur principal objectif. Au niveau des collectivités territoriales, la préoccupation du sous-développement des territoires des pays du Sud est de mise. Les rapports des collectivités

territoriales désignant les relations Nord-Sud ont pris l'expression de « jumelage-coopération ».

Les jumelages-coopération ont évolué depuis leur mise en place¹³. Les premières relations dans ce contexte Nord-Sud se caractérisent par une approche humanitaire désignant les premières aides d'urgence en faveur des populations souffrant d'extrême pauvreté. Puis des relations intégrant la réalisation de projets d'infrastructures de base dans les territoires du Sud sont introduites dans l'approche d'aide au développement. Finalement, afin d'assister les territoires du Sud à mieux se prendre en charge, une approche d'appui institutionnel de formation a vu le jour dans la CD Nord-Sud.

L'évolution des relations entre le Nord et le Sud caractérisent l'implication élargie des différents acteurs des deux territoires en coopération à travers la mise en place des modalités de concertation, par la recherche d'une dynamique de développement territorial et par l'identification d'un intérêt réciproque de la coopération pour les deux territoires. L'approche dans laquelle s'inscrit ce mode de relations est une approche d'intérêt mutuel, qui accorde des avantages aux territoires et aux acteurs concernés.

Chapitre 2 : Contexte de l'évolution de la coopération décentralisée franco-algérienne

La CD franco-algérienne ne se détache pas des réalités observées des rapports qu'entretiennent les pays colonisateurs vis-à-vis de leurs anciennes colonies. Le premier accord de jumelage est enregistré au lendemain de l'indépendance de l'Algérie. Elle connaît une réelle avancée pendant les années 1980 à l'initiative de la coopération entre Alger et Marseille ; cependant un ralentissement, une léthargie, voir une suspension d'accords est constaté durant années 1990 suite aux problèmes sécuritaires et d'instabilité politique qu'a traversée l'Algérie. C'est pendant les années 2000 que la CD a connu son apogée. Plus de 30 accords de partenariat signés entre les collectivités locales des deux rives ont été recensés. Les facteurs ayant permis cet élan se manifestent par des rencontres observées sur différents niveaux pour permettre un renouveau des relations franco-algériennes¹⁴.

Les collectivités territoriales françaises et algériennes sont engagées dans des coopérations touchant des thématiques hétérogènes et très variées. La coopération décentralisée est dense entre l'Algérie et la France. On dénombre, après recoupement des données du ministère de l'intérieur et des collectivités locales (MICL) et celles de l'Atlas français de la coopération décentralisée

(AFCD), une quarantaine de collectivités locales algériennes, majoritairement des communes, entretenant des actions de coopération avec des collectivités territoriales françaises. Le tableau suivant reprend les accords de CD entre les différents niveaux des collectivités territoriales algériennes et françaises.

Table 1 : Accords de coopération par types de collectivités territoriales

Collectivités territoriales algériennes	Collectivités territoriales françaises				
	Communes	Communautés	Départements CG	Régions CR	Villes métropolitaines
Wilaya W	2	1	5	4	3
APC du CLW	12	2	2		1
APC H/CLW	27	1			
Communautés		2			
Légende : APC : assemblée populaire communale. CLW : chef-lieu de wilaya. H/CLW : hors chef-lieu de wilaya.					

Source : Abrika (2016) + actualisation des données (MICL, AFCD)

Les collectivités territoriales des wilayas algériennes ont signé 15 accords avec les différentes collectivités territoriales françaises. C'est avec les départements que les wilayas algériennes ont passé plus d'accords (5) suivis des régions (4), des villes métropolitaines (3), des commune (2) et enfin avec les communautés avec seulement 1 accord. Les APC du CLW n'enregistrent pas plus d'accord que celles H/CLW (17 et 28 accords respectivement). Pourtant, au regard, de la proximité par rapport aux organes de tutelles, les APC du CLW sont plus avantageuses à la pratique de CD. Néanmoins, ces dernières ont établi des accords avec différents niveaux de collectivités françaises : 2 accords avec des communautés, 2 avec les départements et un accord avec une ville métropolitaine. Les intercommunalités algériennes n'enregistrent que deux accords de coopération avec deux communautés françaises alors que ces dernières présentent des accords avec différents niveaux de collectivités algériennes : 1 accord avec une wilaya, 2 accords avec des APC du CLW et 1 accord avec une APC H/CLW. Ce constat est traduit par la forte présence des communautés françaises comparativement à celles de l'Algérie.

Le choix du partenaire présente encore des difficultés dans le cadre de la CD algérienne. Pour bénéficier de cette pratique, il est nécessaire d'établir des partenariats avec des villes ayant les mêmes caractéristiques, du moins géographique. Or, dans les partenariats recensés, rares sont les collectivités qui ont établi des accords avec des collectivités françaises de caractéristiques semblables et de niveau adéquat. Des coopérations sont signées entre des communes algériennes urbaines, en zone rurale et montagneuses et en littorale avec des collectivités françaises soit de niveau différents soit à caractéristiques géographiques différentes. Ceci dit, les problèmes auxquels sont confrontées ces différentes collectivités ne sont pas toujours similaires et cela montre le caractère embryonnaire de la CD algérienne. Un autre facteur qui joue le rôle de rapprochement entre les communes est la forte présence des populations issues des villes jumelées.

C'est dans ce cadre que les collectivités locales des rives ont engagé un bon nombre d'accords de partenariat. Il s'agit des accords de CD issus, notamment, des deux programmes (*Joussour* et JESR) conçus en faveur des politiques publiques de jeunesse. Ces programmes ont impliqué de nombreux acteurs de la société civile des deux rives.

Chapitre 3 : Analyse du cas de coopération décentralisée entre les communes de Tizi-Ouzou et La Roche-Sur-Yon

Pour permettre l'échange d'expérience et de savoir-faire sur des thématiques en lien avec les compétences des collectivités locales, la commune de La Roche Sur Yon entretient des relations étroites avec plusieurs villes de différents pays. La ville de La Roche-sur-Yon est jumelée avec Burg Magdeburg (Allemagne), Gummersbach (Allemagne), Drummondville (Canada), Zibo (Chine), Horsholm (Danemark), Cáceres (Espagne), Oulainen (Finlande), Afandou (Grèce), Al Yamoun (Palestine), Costachenegri (Roumanie), Coleraine (Royaume uni), Tambacounda (Sénégal), Leksand (Suède), Tizi-Ouzou (Algérie).

Section 2 : Genèse du partenariat

Les premières relations entre les communes de Tizi-Ouzou et de La Roche-Sur-Yon remontent à 1988 lors de la signature d'un accord de jumelage à durée illimitée. A l'arrivée des années 1990, le contact entre les deux villes jumelées n'a pas évolué voire « gelé » à cause de l'instabilité politique qu'a traversée l'Algérie à cette époque. De plus c'est durant cette période que l'on découvre que ce jumelage profitait beaucoup plus à de nombreuses personnes pour l'obtention d'un visa pour un voyage sans retour au pays. En 2005, à la demande

de la commune de Tizi-Ouzou, une réorientation de l'accord a été établie dans la perspective d'introduire le volet économique dans la coopération entre les deux villes.

En 2013, Une importante délégation de la mairie de la Roche-sur-Yon composée d'élus et du mouvement associatif ont rendu visite à la ville de Tizi-Ouzou dans la perspective de relancer le partenariat entre les deux communes qui était en veille depuis 2008. Les deux parties songent désormais à développer davantage les bonnes relations d'amitié existantes déjà depuis un quart de siècle et d'apporter des aides que la municipalité française compte mettre au profit de la ville de Tizi Ouzou. Lors d'une rencontre tenue au siège de l'APC de Tizi Ouzou, les deux parties ont convenu de relancer et de développer un partenariat dans différents domaines, notamment dans le développement économique, social, culturel et de protection de l'environnement.

Section 2 : Les actions menées

En gros, les formes d'intervention des deux communes en matière de coopération décentralisée sont multiples. Pendant les premières années, les relations entre les deux communes sont orientées vers plusieurs thématiques (Infrastructures, équipements, manifestations culturelles, éducation, emploi, formation professionnelle, santé). De 1988 à 1990, le coût total du partenariat était de 231064 Euros dont le financement est assuré par les communes de Tizi-Ouzou et de La Roche-Sur-Yon, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, la chambre du commerce et de l'industrie Djurdjura et la chambre des Métiers de Tizi Ouzou¹⁵

Table2 : Synthèse des actions menées par les deux collectivités

Thématique	domaine d'intervention	année	statut
Infrastructures, équipements et manifestations culturelles	jumelage	1988	En cours
Infrastructures, équipements et manifestations culturelles	Charte de jumelage	1988	En cours
Education, emploi, formation professionnelle	culture, appui institutionnel	1988	En cours
Education, emploi, formation professionnelle	Formation professionnelle	1990	En cours

Education, emploi, formation professionnelle	Formation professionnelle	1993	En cours
Education, emploi, formation professionnelle	Formation cadres et élus locaux	1999	En cours
Education, emploi, formation professionnelle	Echanges culturels	2004	terminé

Source : (Atlas français de la coopération décentralisée, 2013)

Jusqu'à 2004, l'accord était orienté essentiellement vers deux thématiques figurant dans les approches de la coopération Nord-Sud. Il s'agit des approches d'appui institutionnel et de festivité. En 2005, une tentative de réorientation du partenariat est avancée par la commune de Tizi-Ouzou dans la perspective d'introduire le volet économique. A cet effet, plusieurs séminaires d'échange ont été organisés sur le développement local et la mise en place d'un Observatoire sur l'emploi par les acteurs institutionnels et de la société civile, dont les entreprises, des deux territoires jumelés. Ces séminaires avaient pour objectifs de sensibiliser les acteurs locaux de Tizi Ouzou aux conditions de prise en charge du développement local et de réseau d'affaires dans le but de mieux comprendre la dynamique yonnaise. A l'issue de ces rencontres, il était convenu, en 2010, que le projet soit cofinancé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et il sera élaboré un diagnostic territorial de la commune de Tizi-Ouzou.

L'orientation économique de ce partenariat présente un atout majeur qui peut profiter la commune de Tizi-Ouzou située au chef-lieu de wilaya et permet à la commune de la Roche-Sur-Yon d'apporter son expertise. Par sa localisation au cœur de la région, elle répond aux exigences économiques de par son tissu entrepreneurial et administratif (proximité des organismes de tutelle, de l'université, des organismes d'aides à la création d'entreprises et disponibilité en infrastructure...).

La concrétisation de cette démarche n'a pas abouti, faute de la réorganisation de l'exécutif de la commune de Tizi-Ouzou suite aux élections municipales de 2007. La coopération décentralisée algérienne ne s'inscrit pas dans la durabilité. Avant 2015, date de promulgation de la circulaire portant les nouvelles dispositions relatives à la dynamisation des accords de CD liant les collectivités territoriales algériennes et leurs analogues étrangères, cette dernière a évolué sans encadrement juridique et les communes sont dépourvues de structures permanentes de gestion dont le rôle serait d'assurer la continuité des projets

inscrits dans cette pratique. Ajouter à cela, l'environnement politique en Algérie et la main visible de l'Etat dans la gestion affaires locales des collectivités territoriales ne laissant pas une grande marge de manœuvre pour les élus à l'international.

Section 3 : Implication de la société civile dans le partenariat : rapprochement culturel

Les organisations de la société civile et les communautés établies en France jouent un rôle considérable dans le rapprochement de leurs territoires d'origine et d'accueil. Certains élus français d'origine algérienne se sont également impliqués dans des accords de la CD¹⁶.

Le partenariat entre Tizi-Ouzou et La Roche-Sur-Yon implique une multitude d'acteurs locaux dans chacune des deux villes et dans différents domaines d'activités. Au côté des deux collectivités territoriales jumelées, des associations œuvrent considérablement dans le but de rapprocher les populations des deux territoires et de faire connaître les cultures des uns par les autres. L'association Échanges Internationaux et Nationaux de La Roche Sur Yon, en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports et les associations locales telles que l'association « *Amusnaw* », « l'Association des Anciens Scouts et Amis des Scouts de Tizi-Ouzou » et « l'association *Ithrane* » sont impliquées vivement dans cette approche depuis les premières années de la signature de l'accord par la mise en place de la « commission Tizi-Ouzou » dans son organigramme. Cette association est à l'origine de plusieurs séminaires, d'échanges et de missions de travail qu'elle organise périodiquement dans les deux territoires¹⁷ :

- Des échanges scolaires (courriers, visites réciproques, envoi de livres).
- Des échanges sportifs dans le volley-ball, la natation, le tennis de table, le judo.
- Des échanges avec des groupes de jeunes (printemps théâtral, association des Oliviers, stage hip-hop).
- Des échanges culturels : expositions de peinture, théâtre, soirées littéraires, printemps berbère.
- Des échanges avec des Maisons de Quartier (défilé de mode, cuisine. . .).

Section 4 : Etat des lieux du partenariat entre les deux communes

La CD, censée être une nouvelle pratique de la coopération internationale et une contribution à réduire l'écart de développement entre les territoires par sa capacité à être proche des citoyens, présente des résultats mitigés dans la réalité

franco-algérienne, et particulièrement dans l'accord de partenariat entre les villes de Tizi-Ouzou et de La Roche-Sur-Yon. Le mode de gestion territoriale et les prérogatives attribuées aux élus locaux présentent largement l'inadéquation entre le deux pays¹⁸. Les actions réalisées se sont révélées en réalité d'une portée bien modeste et les limites structurelles de la commune de Tizi-Ouzou l'empêchent de devenir un acteur actif du développement local.

Le bilan à dresser concernant les opérations réalisées entre les deux communes n'est ni positif puisque que celles-ci n'ont pas abouti à amorcer une véritable dynamique de développement local dans la ville de Tizi-Ouzou, ni totalement négatif au regard des opérations d'ordre culturel et sportif réalisaient par la société civile des deux villes jumelées. Du côté de la commune de Tizi-Ouzou, le partenariat n'a pas entraîné un impact décelable vis-à-vis de la population locale, hormis les associations de quartiers et sportives ayant bénéficié directement ou contribué à la réalisation de certaines opérations. Une politique de vulgarisation et de sensibilisation devrait être mise en avant pour permettre à cette pratique d'être, comme avancé dans ses fondements, de plus en plus proche de la population. Concernant le volet économique, il a été constaté qu'il est souhaité par les deux communes. Cependant, les opérations de cette envergure, susceptible de booster cet accord vers une nouvelle approche de réciprocité et d'intérêt mutuel, n'ont pas eu lieu.

Conclusion :

La CD, à son origine, se présente comme un vecteur de réconciliation et de rapprochement entre les populations européennes puis avec le reste du monde. Elle véhicule des valeurs de solidarité et d'humanisme envers les populations et les couchent démunies des territoires vulnérables. A un moment de son existence, il aurait fallu introduire de nouvelles approches impliquant la sphère économique pour se mettre aux diapasons des attentes de développement des territoires en coopération par la recherche de réciprocité et d'intérêt mutuel. Dans la CD franco-algérienne, les thématiques d'intervention restent le plus souvent vagues et interrompues. Il serait pertinent de réfléchir cette pratique, qui a eu des effets positifs dans d'autres pays, d'une manière plus approfondie et précisément en attribuant plus de souplesse et de prérogatives aux collectivités territoriales à l'international. L'enquête menée auprès des responsables élus de la commune de Tizi-Ouzou appuie ce constat. En effet, ces derniers ont montré un pessimisme vis-à-vis de ce mode de coopération parfois très difficile à mettre en œuvre, au regard de la présence et du contrôle omnipotent, voir abusif de la tutelle.

Bien que jumelage entre les villes de Tizi-Ouzou et de la Roche-Sur-Yon a enregistré la réalisation de plusieurs projets, le caractère qualitatif de ces derniers n'est pas mis en avant. Depuis la signature de l'accord, aucune procédure d'évaluation n'a été élaborée alors que pour assurer la pérennité des projets et pour répondre aux besoins évolutifs des territoires et leurs citoyens, des appréciations et des bilans devraient être réalisés périodiquement. L'apport de la société civile, particulièrement les acteurs associatifs semblent plus dominant dans cet accord par rapport aux engagements d'ordre institutionnel. Toutefois, cette catégorie d'acteurs n'est pas accompagnée par les pouvoirs publics. Au cours d'un entretien mené avec la présidente de l'Association Échanges Internationaux Nationaux, nous avons constaté que cette dernière est confrontée aux problèmes d'obtention de visa alors que l'objectif de son voyage en Algérie se traduit par une tentative de relance de l'accord entre les deux collectivités. Il est nécessaire de renforcer ces initiatives et d'introduire des mécanismes rendant plus facile l'implication des associations et particulièrement celles issues de la migration qui sont susceptibles d'apporter et de multiplier les initiatives de projets de développement territorial et d'échange des différentes franges des populations des deux rives.

¹ Christophe Mestre et Bernard Husson, la coopération décentralisée : aide, appui, ou coopération ? La coopération décentralisée change-t-elle de sens. DRAFT de la contribution de CIEDEL, 2006. Récupéré sur http://observ-ocd.org/sites/observ-ocd.org/files/publicacion/docs/256_MESTRE.pdf.

² Catherine Claeyssen, les jumelages et l'Europe, Annuaire des collectivités locales (19), 1999, pp. 125-138.

³ Grégory Enée, les enjeux des actions de coopération décentralisée en Afrique de l'ouest dans un contexte de décentralisation territoriale. L'exemple burkinabè. Espaces et société (31), 2011, pp. 89-98.

⁴ Abdelkader Djeflat et Bruno Boidin, coopération décentralisée et développement durable, développement durable et territoires, 1 (1), 2010. p. 01

⁵ Christophe Mestre et Bernard Husson, 2006, op cite.

⁶ César Noizet, la coopération décentralisée et le développement local. Les instruments juridiques de la coopération, Paris, Ed l'Harmattan, 2003.

⁷ Claeyssen, 1999, op cite.

⁸ S Weber, le programme européen de jumelage des villes : les accords de coopération à prévoir, expérience de la commission européenne. Acte du colloque tenu le 12 décembre 1996 à l'école Nationale d'Administration de Strasbourg. La coopération décentralisée en Europe. Paris Ed Continent Europe.

⁹ Bernard Stasi, Coopération décentralisée et coopération multilatérale francophone, l'essor des relations extérieures des collectivités locales, colloque international tenu les 15 et 16 décembre 1988 à Reims, France.

¹⁰ Gérard Bossuat, G, Aux origines du plan Marshall. La reconstruction économique de l'Europe (1945-1953), Histoire, économie & société (2), 1999.

¹¹ Gilbert Etienne, Plan quinquennaux de l'Inde. Politique étrangère. (3), 1957. Récupéré sur https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1956_num_21_3_6191. Il s'agit de plans quinquennaux élaborés en Inde après son indépendance 1947. Pour la réalisation de ces derniers, l'Inde est assistée par les pays dits socialistes de l'époque. La stratégie de développement indienne basée sur la planification a été considérée comme un modèle pendant les années 1950.

¹² Karine Tade, Impact des projets de coopération décentralisée sur la réduction des inégalités d'accès aux services sociaux de base : Cas des coopérations décentralisées franco-burkinabés et franco-béninoises, Thèse de doctorat en Economie et finances, France : Université Paris-Saclay, 2016.

¹³ Grégory Enée, les enjeux des actions de coopération décentralisée en Afrique de l'ouest dans un contexte de décentralisation territoriale. L'exemple burkinabé. Espaces et société (31), 2011, pp. 89-98.

¹⁴ Les premières « Rencontres algéro-françaises des maires » tenues à Alger en 1999 et les deuxièmes « Rencontres franco-algériennes des maires » en 2004 à Paris ont manifesté la vitalité de tous ces partenariats et la volonté des deux pays, à Paris comme à Alger, de les soutenir et de favoriser leur développement

¹⁵ Atlas français de la coopération décentralisée, Détail du projet Tizi-Ouzou et La Roche-Sur-Yon, 2013. <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/detailProjet.html?criteres.prjId=9401>. Consulté le 20/02/2021

¹⁶ Belaid Abrika, La coopération décentralisée, un levier pour le développement économique territorialisé. Exemples de projets de coopération franco-algérienne, les Wilayates de Bejaia et Tizi-Ouzou. Monde en développement, Vol.44-2016/3(n175), 2016, pp 59-75

¹⁷ Site de l'association Echanges Internationaux Nationaux L'Amitié sans Frontière, jumelage avec Tizi-Ouzou : <https://www.aein-asso.com/tizi-ouzou>. Consulté le 22 février 2021.

¹⁸ Belaid Abrika, 2016, op cite.